Commune de
PLAINE-HAUTE
Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201701-20251208-2025068D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 décembre 2025

Nombre de membres			
Effectif légal	En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
19	**18**	**15**	**18**

Date de la convocation
03/12/2025
Date d'affichage
03/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi huit décembre à vingt heures, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire le trois décembre deux mille vingt-cinq s'est réuni à la mairie de Plaine-Haute au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Mr Philippe PIERRE, Maire.

Etaient présents : PIERRE P, LOYER JY, RAOULT S, LE COQ P, LE MOINE N, MEHEUT L, HUGER D, PANSART JF, OIZEL R, LETORT N, BONNY V, FERON M, BLANCHARD S, LE COQ O, TOQUET C.

Absents : REPERANT E, LUCAS R, LE FOL B.

Pouvoirs : REPERANT E à PIERRE P, LUCAS R à RAOULT S, LE FOL B à LETORT N.

Secrétaire de séance : LE COQ O.

Délibération n°2025068 : Construction d'une cuisine scolaire : attribution des marchés de contrôle technique et de coordination SPS

Dans le cadre du projet de construction d'une cuisine scolaire, il convient de bénéficier des missions de contrôle technique et de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.

Mission de contrôle technique

Il est rappelé qu'un projet de construction est un acte important : un défaut de conception ou d'exécution peut avoir des conséquences graves sur la solidité d'un ouvrage, la sécurité des futures occupants, sa résistance au séisme, l'accessibilité aux personnes handicapées ou encore sur sa performance énergétique…

Le contrôle technique construction a pour principal objectif de contribuer à la prévention des aléas techniques susceptibles de se produire lors de la conception et de la réalisation des ouvrages.

Trois bureaux d'études ont été consultés. Trois offres ont été reçues.
Après analyse, il est proposé de retenir l'offre de Dekra Industrial (Langueux) pour un montant de 6190€ HT.

Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé

La coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) a pour objectif d'améliorer la sécurité et de protéger la santé des personnes qui travaillent sur les chantiers de bâtiment et de génie civil, et de diminuer le nombre et la gravité des accidents corporels résultant de la présence simultanée ou successive d'entreprises sur les chantiers.

Ainsi, dès lors que deux entreprises interviennent de manière simultanée ou successive sur un chantier, une coordination SPS doit être organisée.

Trois entreprises ont été consultées. Trois ont répondu.
Après analyse, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise Dekra Industrial (Langueux) pour un montant de 3760€ HT.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Jean-Yves Loyer,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

RETIENT les offres de l'entreprise Dekra Industrial (Langueux) pour les missions de :

- Contrôle technique pour un montant de 6 190€ HT,
- Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) pour un montant de 3 760€ HT,

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201701-20251208-2025068D-DE

AUTORISE Mr le Maire à signer les marchés.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Philippe PIERRE